

MAIRIE DE MOUTIERS
PROCES VERBAL

RÉUNION DU 27 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze, **le vingt-sept janvier** à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 20/01/2015

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDÉ Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M. MOREAU Joseph, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M. DUGAS Patrice, M. CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M. CHENEVIÈRE Lionel, Mme ESNAULT Valérie (arrivée à 20h20), Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M. BARRE Pierrick

Secrétaire : Marie-Thérèse HOCDÉ

Absent excusé : Laurent GUEROIS

ORDRE DU JOUR

Approbation de la séance du 16/12/2014

Ajout des points n°6 – 7 – 12 – 13

I - CENTRE SOCIAL : convention intercommunale tripartite 2014-2017

II – SUBVENTION : demande de participation financière aux sorties scolaires du collège Saint Joseph

III – URBANISME : vente d'un chemin communal

IV – CONTRAT D'OBJECTIF : Demande de subvention

V – CRÉATION TOILETTES et demande de subvention au titre de la DETR

VI – TRAVAUX MAIRIE et demande de subvention

VII - VOIRIE : achat de panneaux de signalisation routière

VIII – DESIGNATION D'UN ELU REFERENT en tant que correspondant défense

IX – CDG 35 : Convention d'utilisation facultative des missions du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine

X – MÉGALIS : Convention d'accès

XI – PERSONNEL : Contrat d'assurance des risques statutaires

XII – SDE 35 : Groupement de commandes de fourniture d'électricité

XIII – SUBVENTION DE LA COMMUNE AU CCAS

Objet n°1 – CENTRE SOCIAL : convention intercommunale tripartite 2014-2017

Monsieur Le Maire informe que le Centre Social propose de valider de nouveaux critères pour le calcul de la répartition de la subvention de fonctionnement entre les communes. Après un débat, les responsables des communes ont voté à la majorité l'utilisation des critères suivants :

- Population INSEE
- Potentiel fiscal 3 taxes
- Critère « utilisateur » (nombre de familles) des services du centre social.

La convention tripartite, entre la CAF, le Centre Social de la Guerche de Bretagne et les communes adhérentes, valide ces critères, pour la durée du projet social 2014-2017, jusqu'au 31/12/2017.

La présente convention définit et encadre les modalités d'accompagnement et de suivi du projet social du Centre Social de la Guerche, ainsi que les modalités de financement de ce projet pour la

période de la durée de l'agrément. La présente convention a pour objectif de définir les engagements réciproques des partenaires institutionnels et du centre social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention intercommunale 2014-2017 et tous les documents relatifs à cette affaire.

Objet n°2 – SUBVENTION : demande de participation financière aux sorties scolaires du collège Saint Joseph

Monsieur Le Maire informe que le collège Saint Joseph de la Guerche de Bretagne nous sollicite pour une participation au financement de voyages scolaires organisés au cours de l'année scolaire 2014-2015.

58 élèves domiciliés à Moutiers sont concernés par les voyages scolaires ci-dessous :

- Niveau 6^{ème}, une sortie d'intégration à la Base de la Rincerie : 19 élèves
- Niveau 5^{ème}, des sorties en forêt : 14 élèves
- Niveau 5^{ème}, un séjour culturel et sportif en Lozère du 6 au 11/04/15 : 14 élèves
- Niveau 4^{ème}, un séjour linguistique en Espagne du 6 au 11/04/15 : 3 élèves
- Niveau 4^{ème}, un séjour linguistique en Angleterre du 7 au 12/04/15 : 5 élèves
- Niveau 3^{ème}, un échange avec l'Espagne du 4 au 13/03/15 : 3 élèves

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas attribuer de subvention pour l'aide au financement de voyages scolaires du collège Saint Joseph de la Guerche.

Objet n°3 – URBANISME : vente d'un chemin communal

CESSION DE TERRAIN à M. BERTIN Hervé

Monsieur Le Maire indique que M. BERTIN Hervé souhaite acquérir un chemin communal d'une superficie d'1a33, se situant au lieu-dit « La Bate » jouxtant ses parcelles cadastrées E 666-598-488-489, et ne desservant aucun bâti.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (M. Hervé BERTIN adjoint et concerné par cette affaire n'ayant pas pris part à ce vote),

DECIDE de vendre à M. BERTIN Hervé le chemin communal au lieu-dit « La Batte » d'une surface d' 1a33, au prix de 0.30 centimes du m², soit 39.90 € au total

PRECISE que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Objet n°4 – CONTRAT D'OBJECTIFS : Demande de subvention

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de voirie concernant l'aménagement des entrées de bourg, côté Est et Ouest de la commune. Il précise qu'il convient de solliciter les subventions suivantes, dans le cadre du contrat d'objectifs :

1/ Côté Est, rue des Ecoliers. Ces travaux sont estimés à 28 414.65 € HT, et concernent des travaux de voirie pour la sécurité des usagers, à proximité de l'école. Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- Auprès de l'Etat, au titre de la DETR pour un montant de 9945.13 € (35%)
- Auprès de Vitré Communauté, au titre du fond de concours
- Auprès de l'Etat, au titre du plan de relance pour un montant de 5682.93 € (20%)
- Auprès de l'Etat, au titre du FST

Les fonds propres de la commune serviront à solder le montant de ces travaux.

2/ Côté Ouest, rue du Pont des Arches. Ces travaux sont estimés à 91 350.60 € HT, et concernent des travaux de voirie pour la sécurité des usagers, à proximité de la salle des sports. Les subventions sollicitées sont les suivantes :

- Auprès de l'Etat, au titre de la DETR pour un montant de 31 972.71 € (35%)
- Auprès de Vitré Communauté, au titre du fond de concours
- Auprès de l'Etat, au titre du plan de relance pour un montant de 18 270.12 € (20%)

- Apurès de l'Etat, au titre du FST

Les fonds propres de la commune serviront à solder le montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

SOLLICITE les subventions pour l'aménagement de l'entrée de bourg, côté Est, rue des Ecoliers auprès de l'Etat, au titre de la DETR, du FST et du PLAN DE RELANCE, et auprès de Vitré Communauté, au titre du fond de concours

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien ces demandes**

Objet n°5 – CRÉATION TOILETTES et demande de subvention

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de créer des toilettes entre les deux salles communales destinées, entre autre, à la location et l'accueil des TAP de l'école de Moutiers. Ce local servait jusqu'à présent au stockage de diverses fournitures et à accéder au grenier.

Monsieur Le Maire présente les devis :

- Electricité, plomberie = 1444.44 € HT, soit 1733.33 € TTC
- Plomberie, chauffage = 2610.05 € HT, soit 3132.06 € TTC
- Cloisons et portes = 1376.48 € HT, soit 1651.78 € TTC

Soit un total de 5430.97 € HT.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de solliciter les subventions correspondantes à ces travaux :

- Apurès de l'Etat, au titre de la DETR pour un montant de 1629.29 € (30%)
- Apurès de Vitré Communauté, au titre du fond de concours

Les fonds propres de la commune serviront à solder le montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la création de toilettes entre ces deux salles pour un montant HT de 5430.97 €

SOLLICITE les subventions pour la création de toilettes auprès de l'Etat au titre de la DETR, et de Vitré Communauté au titre du fond de concours

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien ces demandes.**

Objet n°6 – TRAVAUX MAIRIE et demande de subvention

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de remplacer l'ensemble des fenêtres vétustes de la mairie, côté nord (face église). Le devis de l'entreprise OPEN de la Guerche de Bretagne est de 12 025.48 € HT. Monsieur Le Maire précise qu'un deuxième devis sera présenté par l'entreprise CORNEE de Domalain.

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de solliciter les subventions suivantes :

- Apurès de l'Etat, au titre de la DETR pour un montant de 4810.19 € (40%), selon le devis présenté
- Apurès de Vitré Communauté, au titre du fond de concours

Les fonds propres de la commune serviront à solder le montant de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE le changement des fenêtres de la mairie

SOLLICITE les subventions pour le changement des fenêtres de la mairie auprès de l'Etat au titre de la DETR, et de Vitré Communauté au titre du fond de concours

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,
MANDATE Monsieur le Maire pour mener à bien ces demandes.**

Objet n°7 – VOIRIE : achat de panneaux de signalisation routière

Pour le besoin et la sécurité de la voirie, Monsieur Le Maire propose d'acheter des panneaux de signalisation routière auprès de l'entreprise Self Signal pour un montant de 1571.63 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,
AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'achat de ces panneaux,**

Objet n°8 - DESIGNATION D'UN ELU REFERENT en tant que correspondant défense

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un élu référent en tant que correspondant défense. En effet, son rôle sera d'être l'interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés de la commune, pour toutes questions relatives à la défense.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,
DESIGNE comme élu référent en tant que correspondant défense, à l'unanimité, M.
Patrice DUGAS**

Objet n°9 - CDG 35 : Convention d'utilisation facultative des missions du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Ille et Vilaine

Monsieur Le Maire informe qu'il est possible de bénéficier des missions facultatives du CDG 35 telles que le suivi médical des agents, le traitement des salaires, le conseil en matière de recrutement, la mise à disposition de personnel, une assistance directe, une analyse de situation... Ces missions facultatives font l'objet de tarifs et conditions particulières d'utilisation et sont assujetties à la signature préalable d'une convention générale. Cette convention cadre ne nécessite aucun choix préalable et n'engage pas la collectivité à recourir aux missions facultatives, elle lui permet simplement de se doter de la possibilité de le faire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ
APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Ille-et-Vilaine,**

Objet n°10 – MEGALIS : Convention d'accès

Monsieur Le Maire informe que lors de son Comité Syndical du 21 mars 2014, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération la mise en place d'un nouveau barème de contribution dans le cadre de la fourniture d'un bouquet de services numériques pour les collectivités bénéficiaires.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- Une salle régionale pour la dématérialisation des marchés publics
- Un service de télétransmission des actes au contrôle de légalité
- Un service de télétransmission des données et pièces au comptable
- Un service d'échanges sécurisés de fichiers
- Un service d'informations publiques en ligne
- Un parapheur électronique
- Un service d'archivage électronique à valeur probatoire
- Un service "Observatoire de l'administration numérique en Bretagne"

L'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une Convention,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,
APPROUVE et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la Convention Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2015/2019.**

Objet n°11 – PERSONNEL : Contrat d'assurance des risques statutaires

Monsieur Le Maire précise que le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine souscrit, pour le compte des collectivités du département, un contrat d'assurance des risques statutaires à adhésion facultative couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en cas de décès, accident ou maladie imputable au service, invalidité, maternité, incapacité de leurs agents. Le marché actuel, conclu avec la CNP Assurances, par l'intermédiaire du courtier SOFAXIS, arrive à échéance le 31 décembre 2015. A cette fin, il est proposé par le CDG 35 de leur donner notre autorisation afin de mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence. Cet accord éventuel ne vaut pas acte d'engagement pour le prochain contrat mais nous permettra à l'issue de la consultation de pouvoir souscrire un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG 35 si les conditions nous paraissent satisfaisantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le Centre de Gestion pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Les risques à couvrir concernent :

- **Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL**
- **Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires**

AUTORISE Monsieur Le Maire et s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en cas de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance

Objet n°12 – SDE 35 : Groupement de commandes de fourniture d'électricité

Monsieur Le Maire rappelle que l'ouverture des marchés de l'énergie impose aux collectivités de mettre en concurrence leur fournisseur d'électricité dès le 1^{er} janvier 2016 pour les tarifs supérieurs à 36 kVA (tarifs jaunes et verts). Afin de maîtriser au mieux les aspects techniques et budgétaires de ces changements, il convient dès à présent de s'organiser pour recenser les besoins, préparer les marchés et conclure de nouveaux contrats.

A cet effet, le Syndicat Départemental d'Energie 35 crée un groupement de commandes de fourniture d'électricité. Les collectivités d'Ille et Vilaine intéressées, ainsi que les établissements qui leurs sont rattachés, sont invités à rejoindre ce groupement avant le 20 février 2015 pour organiser la commande de fourniture d'électricité des sites de puissance supérieure à 36 kVA.

Pour Moutiers, deux sites sont concernés :

- La station d'épuration
- Le centre de loisirs

Ce groupement de commandes vise à obtenir des offres compétitives en mutualisant les besoins. Il déchargera ses adhérents des procédures d'appels d'offres et de notification des marchés. Chaque adhérent paiera l'électricité qu'il aura consommée, sur la base des prix négociés dans l'appel d'offres global.

En considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Moutiers d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fournitures d'électricité, annexée à la présente délibération

AUTORISE l'adhésion de la commune de Moutiers au groupement de commandes de fournitures d'électricité

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les marchés accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Moutiers

Objet n° 14 – Subvention de la commune au CCAS

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire d'octroyer une subvention de 5000 € de la commune au CCAS. La dépense sera couverte par l'un des crédits voté en 2014, du chapitre 65, dans l'attente du nouveau budget 2015.

Levée de la séance : 22h00

Prochain conseil : /

Le Maire,
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse
Secrétaire

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent
Absent excusé

PRIOUR Nicolas